



**EXTRAIT N°32/2024 DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARTINIQUE**

**SEANCE DU 25 MARS 2024**

REÇU LE

**05 AVR. 2024**

**Contrôle de Légalité**

Date de la convocation :  
Le 19 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux  
En exercice 33

**En début de séance :**

Présents 20  
Procurations 7  
Absents 6  
Excusés 0

**En cours de Séance :**

Présents 19  
Procurations 7  
Absents 6  
Excusés 1

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. ADELE Claude

**PRESENTS :**

Adjoints : M. MONPLAISIR Yan, Mme DUBO Corinne, M. CRETINOIR Joël, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. NAPOLY Raymond, Mme LEGIEL Eliane.

Conseillers municipaux : Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. BERNABE Cédric, M. CIDOLIT Bertrand, M. ADELAIDE Michel, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille.

ABSENTS EXCUSES : Mme MIEVILLY Eliane (procuration à M. MONPLAISIR Yan), M. ARETO Joseph, (procuration à Mme CAVALIER-DOURE Sandrine), Mme CARIN Jocelyne (procuration à M. ADELE Claude), Mme RIERNY Sandrine (procuration à Mme DUBO Corinne), Mme MENCE Marielle (procuration à Mme MARLIACY Danielle), M. ROSELET Jean-Christophe, procuration à Mme LEGIEL Eliane) Mme FRANCOIS Francine, (procuration à M. SAINT-HONORE Laurent), M. DELPHIN Laurent.

ABSENTS NON EXCUSES : M. FERDINAND Thierry, Mme CARDOU Josiane, M. THELESTE Johan, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse, M. MARLET Daniel.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Valentine CILPA (DGSA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), M. José SOUNDOUROM (DUPRU) ;

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**SUBVENTION COMMUNALE ALLOUEE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR L'ANNEE 2024**

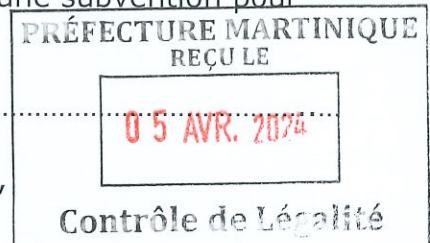
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des besoins du Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2024,

Considérant que l'équilibre du budget du CCAS nécessite une subvention pour l'année 2024 s'élevant à **408 461 €**.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité



**D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention d'un montant de **408 461 €** (quatre cent huit mille quatre cent soixante et un euro) au Centre Communal d'Action Sociale.

Les crédits afférents sont inscrits à l'article 657363 « Subvention de fonctionnement CCAS/CIAS » du Budget Primitif de l'exercice 2024.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 25 mars 2024

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture le



Pour le Maire, et par déléation  
2<sup>ème</sup> Adjoint  
Eliane MIÉVILLY